

COMMUNE DE MALBOSC

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 12 DECEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le vendredi 12 décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune convoqué le 06 décembre 2014, s'est réuni à la salle de la mairie de MALBOSC, sous la présidence de M. Michel PIALET, Maire

Présents : Michel PIALET, Evelyne AGNIEL, Christian MANIFACIER, Michel RISSE, Michel DURAND GASSELIN, Paul KELLER à partir de la délibération N° 069

Absents représentés : Maud CLAVEL (procuration à Michel RISSE), Chantal MEBREK (procuration à Michel DURAND GASSELIN) Paul KELLER (procuration à Michel PIALET)

Absents : Magali DUBOIS, Régis HUREZ

Secrétaire de séance : Christian MANIFACIER

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 24 novembre 2014

Observations du Conseil

-Quelques corrections d'orthographe à effectuer

Voté à l'unanimité (8 voix)

Délibération 2014-067 : Désignation d'un représentant à la Commission Locale d'Evaluation des charges transférées (CLET)

Monsieur le Maire expose au conseil que suite à la délibération prise par le conseil communautaire portant instauration du régime de fiscalité professionnelle unique il convient de créer une commission (CLET)

propose de désigner : comme représentant titulaire Evelyne AGNEL
comme représentant suppléant Michel PIALET

Observations du Conseil

-Pas d'observations particulières sur la délibération le débat s'engage sur les entreprises qui sont assujettis à cette taxe sur la commune qui rapporte environ 1900 Euros

Voté à l'unanimité (8 voix)

Délibération 2014-068 : Création d'un budget annexe M14 point multiservices

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal la délibération du 09 juillet 2012 au départ du projet de point multiservices de Malbosc seul commerce de ce genre à disposition des administrés palliant l'absence de toute initiative privée

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire pour la gestion des travaux d'avoir un budget séparé qui aura l'avantage d'être soumis au régime réel de la TVA

Observations du Conseil

-Pas d'observations particulières

Voté à l'unanimité (8 voix)

Délibération 2014-069 Création d'un logement social N° 2

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le logement qui va être créé sur le point Multiservices

Observations du Conseil

-Pas d'observations particulières

Le débat s'engage sur le loyer maximum que la commune pourra demander sur ce logement qui, s'il est occupé par le gérant du PMS viendra en sus du loyer du commerce

La discussion porte aussi sur le fait que ce loyer dégagera très peu de bénéfice mais sera tout de même une opération blanche financièrement pour la commune

Voté à l'unanimité (8 voix)

Délibération 2014-070 : Signature de la convention des PACT Habitat et développement de l'Ardèche

Le Maire explique au conseil municipal la nécessité de prendre une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) auprès du PACT Habitat et Développement de l'Ardèche pour intervenir sur le projet d'un logement social

Observations du Conseil

- *Pas d'observations particulières*

Le conseil constate que le taux de rémunération est faible et que cette assistance va nous permettre d'être éligible à tous les financements

Voté à l'unanimité (8 voix)

Délibération 2014-071 : Autorisation au Maire de déposer un permis de construire au nom de la commune

Le maire explique au conseil qu'il doit être autorisé par ce dernier par délibération pour pouvoir déposer un permis de construire au nom de la commune

Observations du Conseil

- *Cette autorisation aurait du faire partie de celles données à Monsieur le Maire lors du premier conseil, le dernier permis déposé par la commune (2005) explique cet oubli*

Voté à l'unanimité (8 voix)

Délibération 2014-072 : Indemnité de conseil allouée au comptable du trésor chargé des fonctions de receveur des collectivités locales

Le maire explique au conseil que suite au changement de comptable du trésor une nouvelle délibération doit être prise pour demander le concours du receveur principal pour assurer des prestations de conseil et assistance en matière budgétaire

Observations du Conseil

- *Pas d'observations particulières*

Voté à l'unanimité (8 voix)

Décision modificative n° 2014 - : Paiement au Syndicat Départemental d'Energie de l'Ardèche

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire, pour pouvoir payer une facture du SDE, de procéder au réajustement des comptes et lui demande d'approuver la décision modificative

Observations du Conseil

- *Pas d'observations particulières*

Voté à l'unanimité (8 voix)

Travail sur les critères de sélection du gérant du P.M.S

Suite aux annonces que la mairie a faites sous différentes formes, 10 contacts de candidats potentiels ont été reçus

- deux candidats potentiels ont retirés leur candidature
- un candidat s'est seulement manifesté par téléphone cette semaine

Le conseil examine donc les dossiers de 7 candidatures et :

- à l'unanimité, décide d'en écarter trois le profil des candidats ne correspondant pas à ce qui est recherché c'est à dire des professionnels de la restauration et de la gestion de ce type d'établissement avec de l'expérience

Un courrier de remerciement pour leur candidature leur indiquant qu'il ne sera pas donné suite à leur demande sera envoyé rapidement.

- à l'unanimité décide de retenir quatre dossiers, le profil des candidats correspondant à ce qui est recherché dans un premier temps c'est à dire des professionnels de la restauration et de la gestion de ce type d'établissement avec de l'expérience

Un courrier leur indiquant que leur candidature a été retenue, parmi d'autres, l'attention de la commune leur sera rapidement envoyée.

ce courrier leur demandera de nous faire parvenir dans les meilleurs délais

- *un dossier de candidature comprenant une lettre de motivation avec CV, un descriptif de leur projet d'exploitation pour ce point multiservice ainsi qu'un compte d'exploitation prévisionnel*
- *des dates de disponibilité pour venir à Malbosc (dans les prochaines semaines) voir le site et avoir un entretien avec une commission ad hoc du conseil municipal (ce déplacement et cette audition sont obligatoires)*

L'objectif de la commune est que son choix du gestionnaire du point multiservices soit arrêté au 15 janvier

Les critères non exhaustifs qui prévaudront lors du choix seront les suivants :

- *expérience dans la restauration*
- *expérience dans la gestion de ce type d'établissement*
- *candidature d'une seule personne ou à plusieurs (couple ou autre)*
- *age des candidats*
- *personnes avec enfants scolarisables à Malbosc ou non*
- *amplitude d'ouverture du PMS (journalière et annuelle)*
- *utilisation, promotion des produits locaux*
- *fourniture en circuits courts*
- *cuisine du terroir*
- *capacité à capter différentes clientèles*
- *proposition d'animations*

QUESTIONS DIVERSES :

- Paul KELLER renouvelle la demande de modification de l'éclairage public au hameau de Chabannes, *le demande sera étudié sur le programme 2015 mais il semble évident que des choix devront être fait*
- Miche RISSE informe le conseil qu'une nouvelle association de type loi 1901 va être créée dans un but d'animation de la commune, *le conseil ne peut qu'être favorable à ce type de démarche*

Fin de séances à 21 h30